

RHÔNE

LE DÉPARTEMENT

Travail sur les indicateurs dans le domaine de la politique enfance du Département du Rhône

Réunion CNIS - Paris le 12 février 2009

www.rhone.fr

Contexte du travail sur les indicateurs en 4 points

§ Le schéma départemental 2006/2010 autour de 3 axes :

- **Axe 3 : la place de la famille et l'intérêt de l'enfant**
- **Axe 2 : mieux prévenir**
- **Axe 1 : renforcer l'efficacité du schéma**
 - Organiser le partenariat : comité de pilotage largement ouvert : PJJ, magistrats - siège parquet TGI Cour d'Appel-, secteur associatif habilité, hôpitaux, éducation nationale, police, gendarmerie, DDASS, secteur associatif familial et solidarité, CAF...
 - Communiquer avec des outils construits
 - Évaluer en construisant une méthode

§ Fiche action 2 du schéma : l'observatoire du schéma

- **Concerne l'ensemble du dispositif de protection de l'enfance et de ses acteurs**
- **Vise à donner lecture des données relatives à :**
 - L'enfant en danger
 - La protection de l'enfance judiciaire
 - L'activité de l'ASE
 - La politique départementale de l'enfance en lien avec l'Observatoire départemental du CG qui produit indicateurs, évaluations, audits sur l'ensemble des politiques départementales

§ L'organisation propre au Département du Rhône en matière d'observation des politiques publiques

§ La loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance

1 - Le travail sur les indicateurs proposés par le comité de pilotage du schéma

Les indicateurs protection de l'enfance sont définis à quatre niveaux:

§ Des indicateurs globaux de mesure d'activité

- Les chiffres clés ASE et PJJ
- Le suivi quantitatif des mesures individuelles
- Idéalement les parcours individuels et l'impact des mesures de protection de l'enfance sur chaque mineur

§ Des indicateurs au niveau des fiches actions du schéma

- Mesure du processus : manière dont les actions sont réalisées
- Quantification des activités et actions prévues par les fiches :
 - Effectivité
 - Pertinence

§ Des indicateurs au niveau des objectifs opérationnels du schéma

- Mise en relation des résultats des fiches actions au regard des objectifs opérationnels
- Mesure de la cohérence et de l'efficacité des fiches actions

§ Des indicateurs au niveau des objectifs stratégiques du schéma

- Mesure de l'impact du dispositif de protection de l'enfance
- Évaluation à conduire en interne et en externe

1 - Le travail sur les indicateurs proposés par le comité de pilotage du schéma

- § **Les indicateurs protection de l'enfance sont lus dans leur contexte :**
 - Le profil socio-économique du territoire
 - Les données PMI (natalité, suivi pré et postnatal, niveau et causes de prématurité, bilan de santé à l'école maternelle...)
 - Le niveau quantitatif et qualitatif des structures d'accueil du jeune enfant
 - Le niveau d'équipement médico-social et éducatif (notamment CLIS, RASED, CMP, ITEP, IME...)
- § **Pour chaque fiche action du schéma, une série d'indicateurs est proposée, ils mesurent :**
 - L'activité
 - Les résultats
 - L'évaluation
 - La satisfaction (professionnels de terrain, décideurs, usagers)
- § **Le comité technique interinstitutionnel du schéma se prononce sur la pertinence des indicateurs et peut**
 - Les faire évoluer
 - En proposer de nouveaux
- § **La périodicité**
 - Elle est le plus souvent annuelle
 - Pour la satisfaction la mesure se fait à mi-parcours et en fin de schéma, ou bien à l'occasion d'événements spécifiques

2 - Les travaux réalisés depuis 2006

§ Les indicateurs globaux de mesure de l'activité :

- **Activité ASE et PJJ : chiffres publiés dans le « bilan annuel de la protection de l'enfance dans le Rhône » élaboré en partenariat entre l'ASE et la DDPJJ :**
 - Données de contexte socio-démographique (ébauche à développer)
 - Données sur la protection administrative
 - Données sur la protection judiciaire civile
 - Données sur les mesures pénales concernant les mineurs
 - Zoom sur les informations préoccupantes et le signalement judiciaire

- **Lorsque c'est possible, des comparatifs avec le niveau national sont indiqués**
 - idéalement avec des départements de même strate (millionnaires) ...
 - mais cet aspect en est encore à ses débuts et reste très largement, voire entièrement, à développer

2 - Les travaux réalisés depuis 2006

§ Les indicateurs relatifs aux fiches-action

- Actuellement essentiellement des indicateurs de réalisation
- Des données quantitatives
- Des données qualitatives :
 - Élaboration de nouveaux outils, notamment méthodologiques
 - Organisation de manifestations, de démarches
 - Analyses et échanges de bonnes pratiques
- Publications régulières
 - Annuelle dans le cadre de la conférence départementale du schéma de la protection de l'enfance, du « point d'étape du schéma »
 - Trimestrielles par thème dans les bulletins d'information de la protection de l'enfance
 - Sur www.rhone.fr

§ Les indicateurs concernant les objectifs opérationnels et les objectifs stratégiques

- Ils seront mesurés lorsque les fiches-action seront menées à bien
- Le schéma étant à mi-parcours, ce travail est en cours
- Ils alimenteront également l'évaluation globale du schéma, à conduire en 2010

2 - Les travaux réalisés depuis 2006

§ Les autres travaux participant à l'évaluation du schéma :

- **Des zooms thématiques dans le bulletin d'information :**
 - Le signalement judiciaire
 - Le placement familial dans le Rhône
 - Données sur le placement en établissement
- **Des enquêtes de satisfaction auprès des participants à l'issue de chaque manifestation**
 - Conférence annuelle de la protection de l'enfance
 - Rencontres thématiques interinstitutionnelles
 - Formations spécifiques
- **La participation à l'élaboration des rapports d'activité des unités territoriales**
 - En lien avec l'observatoire départemental
 - Pour se doter d'indicateurs de pilotage globaux au niveau de la direction générale

3 - Les sources mobilisées

§ L'application IODAS ANIS

- **Données individuelles et familiales**
- **ASE, insertion, social**

§ Extranet OSW-enfance de gestion de la disponibilité des places ASE et PJJ au sein du dispositif de protection de l'enfance

- **Édition de statistiques :**
 - Typologie du public accueilli : nombre total d'enfants, âge, sexe
 - Mesures administratives : mineurs, jeunes majeurs
 - Mesures judiciaires : confiés ASE, DAP, pupilles, jeunes majeurs justice, ordonnance 45
 - Capacité théorique, taux d'occupation, places disponibles et places dites « gelées »
 - Typologie des places disponibles : par type d'habilitation, d'aptitude à recevoir des publics en fonction de leur spécificité
- **Statistiques disponibles par**
 - Établissement et service
 - Unité territoriale (canton)
 - Globalement sur le Département
- **Statistiques actualisées quotidiennement et consultables par :**
 - Les services ASE
 - Les services PJJ
 - Les magistrats
 - Le secteur associatif habilité

3 - Les sources mobilisées

§ La cellule départementale de recueil traitement évaluation des informations préoccupantes

- Elaboration des données pour : le comité de pilotage, l'ONED, l'observatoire départemental du Département

§ Les données des autres services du Département concernant :

- l'activité du secteur social
- La PMI
- Les modes d'accueil du jeune enfant, en lien avec la commission départementale d'accueil du jeune enfant (CDAJE)
- Le service logement – OPAC (à développer)

§ Les données extérieures

- PJJ
- Parquet
- ONED
- ODAS
- DRESS
- INSEE
- CAF (à développer)
- Education nationale (à développer)
- Maison des adolescents et réseaux ados (à structurer et à développer)

4 - Les limites et contraintes

§ La fiabilité des données au niveau local

- Assurer une saisie comparable par l'ensemble des agents
- Réussir à donner du sens à cette saisie auprès des agents

§ La comparabilité des données au niveau national

- Parler des même choses, problème de définition selon les départements, par exemple :
 - AEA et AEMO en direct ou délégués
 - Actions de prévention : nature, objectifs, mesure ...
 - Accueil externalisé...
- Comptabiliser les mêmes événements selon des méthodes comparables

§ La réelle disponibilité des données

- Une application comme IODAS ANIS n'est pas conçue pour produire des indicateurs statistiques mais pour faire de la gestion de données sociales
- Des adaptations sont nécessaires, globalement et non au niveau de chacun des utilisateurs/collectivité

§ La difficulté à mettre en œuvre des suivis de cohortes

- Pour faire des études longitudinales et évaluer effectivement :
 - les impacts des politiques de protection de l'enfance sur les individus
 - les effets des politiques de prévention

4 - Les limites et contraintes

§ La réalité de l'utilité des indicateurs

- Importance de s'interroger sur les objectifs donnés à chaque indicateur
- S'assurer de la stabilité de leur pertinence
- Les adapter à leur destinataire : agent, cadre, dirigeant, politique, analyse locale ou nationale

§ La cohérence des indicateurs

- Harmonisation des indicateurs publiés dans différents supports, par différents porteurs, si ils portent sur le même sujet d'étude
- Vigilance quant aux dates d'extraction (données annuelles au 31/12, année budgétaire exercice clos, année scolaire, année judiciaire, ...)

§ L'appropriation des indicateurs et des analyses

- Disparité des utilisations selon les services mais aussi les collectivités
- Faible lisibilité sur la mobilisation – en général - de ces données comme outil d'aide à la décision
- Difficulté à sortir du rythme quotidien pour utiliser les indicateurs avec distance

Organisation des instances du schéma

Comité de pilotage

Président : Mme Nachury Vice-présidente du Conseil général chargée de l'enfance et de la jeunesse

Membres : services du Département, PJJ, magistrats, secteur associatif habilité, éducation nationale, police, gendarmerie, DDASS, CAF, pédopsychiatrie, associations d'utilité publique concernant l'enfance ou la famille et personnes qualifiées

- Donne les orientations et valide les propositions du Comité technique de suivi
- Pilote l'Observatoire
- Invite d'autres interlocuteurs en cas de besoin

- Émet des propositions
- Transmet les travaux de l'observatoire et des groupes de travail

Emet des recommandations

Comité technique de suivi

Coordonnateur : déléguée générale EF-PMI, Conseil général

Membres : 4 personnes du Conseil général du Rhône, 2 personnes de la PJJ, 4 magistrats judiciaires, 6 personnes du secteur associatif habilité

- Transmet les orientations du Comité de pilotage,
- Suit et valide les travaux de l'Observatoire
- Formule des propositions et avis sur la mise en oeuvre

Transmet les travaux et les données statistiques

Cellule dép. de recueil-traitement-évaluation des informations préoccupantes

Veille de l'information préoccupante et du signalement judiciaire

Coordonnateur : Conseil général
Membres : services du Département, PJJ, magistrats, secteur associatif habilité, éducation nationale, police, gendarmerie, DDASS

Cette instance évalue globalement le dispositif analyse des dysfonctionnements et émet des recommandations

Recueil des informations préoccupantes

Membre : Conseil général du Rhône (accueil en MDR, services centraux)
Chargé d'assurer sur le terrain le recueil-traitement-évaluation des informations en lien avec les partenaires

Observatoire-centres de ressources

Équipe technique

Membres : 5 personnes du pôle Enfance, famille et PMI du Conseil général du Rhône, et autres partenaires en fonction des travaux

Bureau permanent

Membres : équipe de direction du pôle Enfance, famille et PMI du Conseil général du Rhône en lien avec l'Observatoire Départemental du CG (PJJ, ...)

1/ L'observatoire doit réaliser les travaux d'observation et d'analyse concernant :

- le suivi et évaluation du Schéma,
- l'élaboration de statistiques annuelles sur tous les volets de la P.E. (éducatif, social, sanitaire, culturel,...),
- l'analyse des données anonymes provenant de la cellule dép. de recueil des informations préoccupantes,
- la mesure de la pertinence et de la qualité des réponses au niveau départemental.

2/ Il assure une fonction d'appui et de ressources en matière de statistiques et d'évaluation

3/ il réalise des travaux à la demande du Comité de pilotage.

Groupes de travail A, B,...

Membres : à définir en fonction de la problématique